

Pour être retenu, chaque projet doit avant tout être...



#### ... et répondre aux critères suivants :

- ✓ Servir l'intérêt général et profiter au plus grand nombre d'Ermontois
- ✓ Être localisé sur le territoire communal dans l'espace public et relever des compétences de la ville
- ✓ S'inscrire dans une enveloppe budgétaire comprise entre 5 000€ et 30 000€
- ✓ Relever du budget d'investissement et ne pas générer de dépenses de fonctionnement importantes
- ✓ Ne pas être déjà inscrit au budget communal ou entrer dans le cadre d'un entretien normal de l'espace public
- ✓ Être compatible avec les différentes politiques publiques menées sur le territoire
- ✓ Être techniquement réalisable dans un délai raisonnable
- ✓ Favoriser le bien-être, le vivre ensemble, la tolérance, l'ouverture et la solidarité
- ✓ Participer à l'amélioration du cadre de vie et respecter le patrimoine naturel
- ✓ Ne pas générer de rémunération, de bénéfices privés par son usage ou créer des conflits d'intérêt
- ✓ Ne pas être contraire à la loi ou aux règlements.



### **Thématiques**

Solidarité et santé Éducation et jeunesse Citoyenneté Environnement et biodiversité **Culture et patrimoine** 

**Sport** Numérique

Mobilité

**Tourisme** 

Proximité et accessibilité aux services publics Cadre de vie











avec 150 000€





VILLE d'ERMONT



Dépôt de votre projet du 6 mars au 3 avril + d'infos > www.ermont.fr



### Qu'est-ce qu'un





Le budget participatif est un outil de démocratie participative. Il permet aux habitants de décider de l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la collectivité.

À Ermont, l'enveloppe budgétaire s'élève à 150 000€, dans la limite de 30 000€ par projet.

Les réalisations du budget participatif doivent contribuer à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des Ermontois, dans un esprit de solidarité et de vivre-ensemble.



Les Ermontois et Ermontoises âgés de 15 ans et +

Vous avez moins de 15 ans et souhaitez proposer votre idée ?

Adressez-vous à vos élus du Conseil municipal d'enfants et de jeunes! > par mail: cmej@ville-ermont.fr





www.ermont.fr

democratiedeproximite@ville-ermont.fr



#### Appel à projets

Les Ermontois pourront déposer un projet, en individuel ou en groupe (collectif d'habitants, associations ermontoises, commerçants locaux...) sur www.ermont.fr ou dans vos structures municipales\*.

## Calendrier

**2023** 

Du 4 avril au 24 juin

Étude

des projets

Chaque dossier sera instruit par les services municipaux, qui vont analyser la faisabilité technique et règlementaire et estimer le coût de chaque projet.

Les porteurs de projet pourront être associés pour préciser ou faire évoluer leur projet, si besoin.

Du 26 juin au 24 juillet

# Présentation et vote des projets

Les Ermontois seront invités à voter pour leur(s) projet(s) préféré(s) en ligne sur www.ermont.fr ou dans les urnes\*\* prévues à cet effet. Chaque habitant ne pourra voter qu'une seule fois, et choisir un ou plusieurs projets.



# Réalisation des projets

Les projets qui auront recueilli le plus de votes, seront **réalisés avant la fin d'année 2023.** 

Les projets lauréats seront présentés dans votre "Ermont Magazine" de septembre!

<sup>\*</sup> Urnes disponibles dans les accueils suivants, aux horaires d'ouverture :

<sup>-</sup> Hôtel de Ville et Maison communale des Solidarités Jacques Berthod (100 rue Louis Savoie), Billetterie L'Escale (8 rue Saint-Flaive Prolongée), Maison de la Vie associative (37 bis rue Maurice-Berteaux), Centre socio-culturel Les Chênes (9 rue Utrillo). Centre socio-culturel François-Rude (allée Jean-de-Florette) et Maison de quartier des Espérances (112 rue du 18 iuin).

<sup>\*\*</sup> Bulletins de vote disponibles dans les mêmes accueils sauf Billetterie L'Escale et Maison de quartier.